

# Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises

## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

**Conception et impression des documents de communication de l'opération « Exposer à lcart en 2020 » et, conception et impression des documents de communication de l'opération « Viens goûter à la Maison »**

### I – IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Syndicat mixte du PNR des Pyrénées ariégeoises  
09240 MONTELS  
Tél : 05.61.02.71.69.  
Fax : 05.61.02.80.23  
Email : [i.cambus@parc-pyrenees-ariegeoises.fr](mailto:i.cambus@parc-pyrenees-ariegeoises.fr)

### II – LES INTERLOCUTEURS

La personne responsable du marché est Monsieur le Président Kamel CHIBLI.

### III – MODE DE PASSATION CHOISI

Procédure adaptée.

### IV – OBJET DU MARCHE

Réalisation de documents de communication pour les opérations « Exposer à lcart » et « Viens goûter à la Maison »  
Voir CCTP joint.

### V – REPONSE EN GROUPEMENT

Possibilité de répondre en groupement de plusieurs prestataires (concepteur graphique, imprimeur, etc.). L'offre doit contenir au minimum la raison sociale, les coordonnées et les références de chacun des membres du groupement.

### VI – DELAIS DU PRESENT MARCHE

Effet : Cf. CCTP joint.

### VII – LIEU DE TRANSMISSION DES OFFRES

Syndicat mixte du PNR – Pôle d'activité-Ferme d'Icart - 09240 MONTELS - Tel : 05.61.02.71.69.

### VIII – DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES

La date limite de réception des offres est fixée au **16 décembre 2019 à 15 heures**, terme de rigueur.  
Les réponses seront transmises par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception.

### IX – MODALITES DE REGLEMENT

Le paiement se fera par mandat administratif et de façon fractionnée à 30 jours après réception chaque facture suivant la livraison de chacune des déclinaisons.

### X – DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

60 jours à compter de la date limite de remise des offres.

### XI – CRITERES DE JUGEMENT DES CANDIDATURES

Renseignements concernant la situation propre du prestataire selon le règlement de la consultation y compris les justificatifs énoncés au Code des Marchés.

Les offres contiendront tout élément ou pièce utile, dont le détail est laissé à l'appréciation du candidat au marché, permettant d'apprécier et d'évaluer son aptitude à répondre aux attentes du maître d'ouvrage dans la réalisation objet du présent marché (ex. liste de références, échantillons, croquis, pré-maquettes, etc.).

Le candidat souhaitant que lesdites pièces lui soient retournées à l'issue de la consultation doit le spécifier expressément.

## **XII – CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères ci-dessous par ordre de priorité décroissant :

- Valeur technique. Coefficient : 0,6 (dont prise en compte de l'environnement et du développement durable : 0,1 ; originalité, créativité : 0,5)
- Prix. Coefficient : 0,4
- Possibilité de négociation

## **XIII – CRITERES COMPLEMENTAIRES**

Les offres devront être rédigées en langue française et en euros.

## **XIV– SPECIFICATIONS ENVIRONNEMENTALES**

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional souhaite intégrer des critères de respect de l'environnement dans toute réalisation de document. Dans ce cadre, le prestataire retenu s'engage à :

- ne pas utiliser pour l'impression en offset des produits toxiques ou très toxiques définis comme tels par l'annexe I et II de l'arrêté modifié du 20 avril 1994 relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances (JO du 8 mai 1994).
- sécuriser le stockage des produits et des déchets dangereux en utilisant des bacs de rétention ou des aménagements spécifiques.
- les produits dangereux suivants doivent être traités dans des centres de traitement appropriés : solution de mouillage, révélateurs et fixateurs usagés, solvants de nettoyage usagés (chlorés et non chlorés), chiffons souillés, cartouche d'encre et toner, divers liquides et pâteux comme les encres, les colles, les vernis, les huiles.

L'impression se fera sur du papier recyclé, PEFC ou blanchi sans chlore et les documents ne seront pas mis sous film lors de la mise en carton chez l'imprimeur.

## **XV – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Isabelle Cambus [i.cambus@parc-pyrenees-ariegeoises.fr](mailto:i.cambus@parc-pyrenees-ariegeoises.fr)  
Syndicat mixte du PNR – Pôle d'activité - Ferme d'Icart - 09240 MONTELS  
Tel 05.61.02.71.69